

DEPARTEMENT DU NORD  
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 26 mars 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPEPS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSSENS,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à M. John EVLARD), Mme Danièle DELBECQUE (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Excusé : M. Vincent DELANNOY

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 25-1-15

-----  
FINANCES  
-----

Approbation du Compte Financier Unique  
Exercice 2024

Rapport de M. John EVLARD  
Adjoint au maire,

La ville de Bondues fait partie de la « vague 3 » de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). A l'issue de cette phase expérimentale et si le législateur en décide ainsi, le CFU deviendra, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Le conseil va donc délibérer, pour la seconde fois, sur ce nouveau document qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace par nature, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 652 245,00	12 956 418,00	27 608 663,00
	Recettes réalisées (1)	B	4 541 430,28	14 856 860,86	19 198 291,14
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	14 784 200,00	22 159 567,00	36 943 767,00
	Dépenses réalisées (1)	E	5 010 541,47	12 507 860,20	17 518 401,67
	Restes à réaliser	F	1 296 682,44	0,00	1 296 682,44
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-469 111,19	2 149 000,66	1 679 889,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	131 954,61	9 203 148,91	9 335 103,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-337 156,58	11 352 149,57	11 014 992,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 296 682,44	0,00	-1 296 682,44
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 633 839,02	11 352 149,57	9 718 310,55

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021

Vu la délibération 23-4-9 adoptée lors de la séance du 11/10/2023

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée avec l'état

Vu le compte financier unique 2024 et le rapport de présentation.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CFU 2024.

Travaux préparatoires  
Commission 1 du 25 mars 2025

Présents :	26
Pouvoirs :	3
Votants :	29
Abstentions :	4 (N. Carlin, L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire)
Exprimés :	25
Pour :	25

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire



M. Pierre DELZENNE  
Conseiller Municipal délégué  
Secrétaire de séance



## MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Etat des Présences Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025

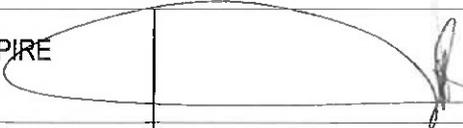
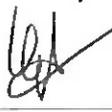
NOM et PRENOM	Signatures
Patrick DELEBARRE	
Anne-Catherine DERVILLE	
Bernard JEAN BAPTISTE	
Juliette de BAROLET	
Eric DESREUMAUX	
Danièle DELBECQUE	
Didier DUPE	
Marie VANOYE	
Xavier BASSELET	
Marie-Paule LEPERS	
Bernard CAUDAL	
Annie HUS	
Dorothee GENASI	



Martin LEPOUTRE	
Marie-Andrée SION	
Nathalie HERBAUX	
Vincent DELANNOY	
Pierre-Yves HEBBINCKUYS	
Marie DUCATTEAU	
Béatrice LAURENCEL	
Audrey DASSONNEVILLE	
Stéphanie COMPERE	
John EVLARD	
Aurélie DESQUENNE	
Antoine DHALLUIN	
Pierre DELZENNE	
Nicolas CARLIN	
Laura NAESENS	
Jean-Pierre LEMAI	
Francine VANCAEYZEELE	

Envoyé en préfecture le 07/04/2025  
Reçu en préfecture le 07/04/2025  
Publié le  
ID : 059-215900903-20250401-25\_1\_15-BF



Philippe LEMPIRE	
Laurent GHEYSENS	
Véronique DIERICKX	